

## ASSOCIATION MÉDICALE INTERENTREPRISES SANTÉ AU TRAVAIL

## NOTE D'INFORMATION N° 11

L'AMI développe depuis plus de 10 ans des actions de pluridisciplinarité en faveur de ses adhérents.

En disposant d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) spécialisés dans les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), les Risques Psycho-Sociaux (RPS), la métrologie du Bruit et de l'Eclairement des locaux de travail, l'AMI se met à votre disposition pour vous aider à améliorer les conditions de travail de votre entreprise. Un ergonome est également à votre disposition pour l'aménagement ou l'amélioration de vos postes de travail.

Ce soutien dans votre action de prévention des risques professionnels est GRATUIT ; son coût étant mutualisé entre toutes les entreprises adhérentes avec la cotisation annuelle, forfaitaire et nominative dont le montant « per capita » est le même pour tous.

Ce soutien pourra vous être proposé par le médecin du travail à l'occasion de son passage dans vos locaux pour la réalisation ou l'actualisation de la fiche d'entreprise qui vous permet déjà d'établir votre Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

Ce soutien vous pouvez tout aussi bien en faire la demande directement à l'AMI et au médecin qui suit votre entreprise.

Cette année, l'AMI a décidé de porter une attention toute particulière sur le Risque Chimique.

Les produits et substances chimiques sont omniprésents sur les lieux de travail. On s'en doute aisément pour certaines activités comme les garages, les laboratoires d'analyses biologiques, les imprimeries, les pressings, les entreprises de peintures, les services de nettoyage, etc.... Celles-ci souvent le savent et l'AMI se propose de les aider à les répertorier et à se préserver des plus dangereux. Mais on les trouve aussi dans bien des activités administratives et plus généralement du secteur tertiaire qui souvent ignorent leur présence et les risques éventuels que présente leur utilisation. Ce sont elles que l'AMI souhaiterait sensibiliser en leur apportant son expertise.

Ce sont elles que nous invitons à s'en entretenir avec le Médecin du travail et le service de Pluridisciplinarité de l'AMI pour engager une évaluation du risque chimique dans leurs établissements.

A toutes ces entreprises-adhérentes, nous indiquons qu'en outre, elles peuvent faire une première évaluation de manière simple et autonome en utilisant le logiciel gratuit SEIRICH (pour PC uniquement) mis récemment à

leur disposition par l'INRS:

## www.seirich.fr

pour:

- réaliser seul votre inventaire des produits chimiques,
- évaluer vos situations de travail, produits et procédés selon leur niveau de risque,
- obtenir des conseils techniques et réglementaires,
- suivre vos actions de prévention.

Ceci étant l'IPRP de l'AMI, spécialisé dans la prévention du risque chimique reste à votre disposition (01.81.50.53.02).

Docteur Pierre THILLAUD Directeur de l'AMI